

Hymne à la patrie

Autor(en): **Jaccottet, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 44

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

„PUBLICITAS“

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 2 novembre 1918. — Le journal d'un aumônier vaudois en 1815 (Henri Sensine). — Hymne à la patrie (Georges Jacquot). — Choses des Ormonts (Eug. M.). — Onna Misère (Marc à Louis). — La colère d'Auban (Georges Jacquot). — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Bou-lades.

LE JOURNAL D'UN AUMONIER VAUDOIS

EN 1815

J'ai sur ma table un assez curieux manuscrit : c'est le journal de Jean-David Verrey¹, qui fut d'abord suffragant à Saint-Saphorin et ensuite pasteur dans différentes localités du canton de Vaud, entre les années 1812 et 1845. Il était à Corsier, quand il démissionna, à cette dernière date.

Son journal a pour titre : *Ma campagne de 1815 en qualité d'aumônier du Bataillon Burnat*, du 16 mars au 22 juillet.

Ce n'est pas, disons-le tout de suite, une œuvre de haute littérature. Le brave pasteur, qui fut d'ailleurs, paraît-il, un homme cultivé, fort spirituel, en même temps qu'un galant homme, n'a pas cherché à écrire pour la postérité. Son style est sans prétention. On peut cependant glaner dans son œuvre quelques détails intéressants. Le *Conteur* est tout indiqué pour les reproduire.

Le journal s'ouvre par les *Devoirs de l'aumônier, transcrits du règlement pour les milices vaudoises. Titre IX. Grand état-major. Page 98.* Ces devoirs sont indiqués dans une série d'articles allant du n° 248 au n° 257 inclusivement. Ils sont d'une belle tenue morale.

« Une des principales occupations de l'aumônier, dit l'article 250, consiste à visiter souvent les malades à l'hôpital ; il doit consoler ceux qui souffrent, et lorsqu'il n'y a plus d'espérance pour eux sur cette terre, il peut encore les entretenir dans leurs douleurs des sublimes espérances de la religion. »

Le règlement indique aussi que l'aumônier doit assister les criminels jusqu'à leur dernier moment, employer tous ses soins à corriger les mœurs des hommes dont la direction lui est confiée, et donner lui-même l'exemple d'une vie irréprochable.

« En général, dit l'article 257, il prendra consciencieusement à tâche de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'amélioration des mœurs, à l'honneur et à la gloire de la patrie, et à détourner, autant qu'il est en son pouvoir, ce qui peut leur porter préjudice. »

Pour remplir cette mission, l'aumônier recevait alors de la Confédération 30 batz par jour, plus une ration de vivres de 3 batz et une de fourrage pour un cheval, de 10 batz, soit 43 batz par jour. L'auteur note qu'il a été payé très exactement par le quartier-maître, M. Percheret, d'Yverdon. Il indique aussi, avec une

visible satisfaction, les avantages dont jouit un aumônier, qui ne quitte pas l'état-major et a généralement un bon logis. Il ajoute, du reste, qu'il faut « user de beaucoup de sagesse et d'économie » dans les villes, où il y a pas mal d'extras, et, pendant la route, car les auberges sont chères. Le vin se vendait alors 14 batz le pot (vin du Margraviat de Baden).

Jean-David Verrey laissait son père dans l'embarras avec des pensionnaires anglais, peu malléables, quand il reçut l'ordre de joindre le bataillon du lieutenant-colonel Burnat. Il aurait préféré rester chez lui. Il n'essaya pas cependant de se faire exempter, sachant, dit-il, que, s'il refusait, il ne gagnerait rien avec le Conseil d'Etat et qu'il était prudent d'obéir tout de suite.

Le bataillon Burnat séjourna d'abord à Genève, du 18 mars au 1^{er} juin, ensuite à Langenbruck (sic), du 11 juin au 4 juillet, puis au camp de Kersezel du 6 au 10 juillet, enfin au camp de Valeyre du 10 au 22 juillet. Il fut licencié à Lausanne le 22.

Notre aumônier se loua beaucoup de la première partie de son séjour à Genève, où les officiers furent très bien reçus par les particuliers. Il dit le plus grand bien des Genevois en général. Il avoue pourtant qu'il fut choqué par le mal qu'on disait alors, même en chaire, de Napoléon et de la France (n'oublions pas que Genève avait été annexée à l'empire français). A ce propos, il fait un petit exposé des devoirs de charité inspiré par le plus pur christianisme.

Sur la dernière partie du séjour il est moins louangeux ; il finit par affirmer que les officiers genevois étaient jaloux des officiers vaudois et de leurs soldats, parce qu'ils exerçaient, dit-il, *supérieurement*.

Il laisse entendre que la politique n'était pas étrangère aux frotements dont il parle. Il note enfin, avec une juste fierté, que le commandant de place, M. de Sonnenberg, adressa au lieutenant-colonel Burnat une lettre de félicitations conçue dans les termes les plus flatteurs pour le bataillon.

Jean-David Verrey raconte encore pas mal de choses assez curieuses sur ses séjours dans les autres garnisons ; il donne quelques détails sur Waterloo et l'abdication de Napoléon, dont il ne paraît pas d'ailleurs avoir saisi la portée. La philosophie de l'histoire n'est pas son fort ; ce sont les détails familiers de la vie qui l'intéressent ; il en abuse parfois. Certaines de ses remarques sont d'une amusante naïveté : « J'ai fait l'épreuve, dit-il, en parlant d'une diète à laquelle son docteur l'avait soumis, que l'air pur n'est pas un aliment qui nourrit longtemps le corps de l'homme. »

Ce qui frappe le plus dans ce journal d'un homme cultivé de 1815, c'est le peu de place qu'y tiennent les grands événements qui se passaient alors en Europe. Il est bien évident qu'un aumônier vaudois d'aujourd'hui, composant son *Journal de mobilisation*, écrirait tout différemment.

HENRI SENSINE.

HYMNE A LA PATRIE

Des bois profonds, des lacs limpides,
Des frais vallons et des grands prés,
Levez-vous, venez, accourez,
Soufflez des libertés splendides.
Passez sur nos fronts triomphants
Comme une caresse attendrie,
La caresse de la Patrie,
Baiser de mère à ses enfants.

Voix des forêts, voix des abîmes,
Plainte du vent dans les sapins,
Cris de l'alouette, au matin,
Chantez les libertés sublimes.
Eclatez et retentissez
Dans l'espace qui s'ensoleille.
Sonnez bien haut à notre oreille
Comme la voix des jours passés.

Dans nos veines, sang des ancêtres,
Coule en de généreux frissons,
Et que nos cœurs, à l'unisson,
Battent joyeux, légers, sans maîtres.
Que le drapeau de nos aïeux
Flotte dans l'espace qui vibre,
Sa hampe fichée en sol libre,
Sa pointe montant vers les cieux.

GEORGES JACQUOT.

En manœuvres. — Tout frais, tout rose, un vrai poupon, un jeune lieutenant est désigné pour commander une section de landwehriens, dont le chef est malade.

Notre jeune homme pense « épater » les grognards en soulignant de gestes désordonnés ses ordres, donnés d'une voix qui s'efforce en vain de paraître virile. Dans sa suffisance, il ne s'aperçoit pas des sourires de ces vieux troupiers, qui en ont vu bien d'autres.

Soudain, quittant le rang, un soldat dont le chef est orné d'une barbe de sapeur, va prendre le lieutenant par la main et, aux rires de toute la section, lui dit, paternellement :

— Pleure pas, mon petit ; elle n'est pas perdue, ta maman. Vois-tu, elle est là-bas, qui te cherche pour te mettre dans ta poussette. — C.

CHOSSES DES ORMONTS

Tu as donné, cher *Conteur*, une liste de sobriquets vaudois. Permetts, pour ce qui concerne ma vallée des Ormonts, de faire une mise au point nécessaire.

Le terme de *mouergue* donné aux habitants de toute la vallée ne s'applique en réalité qu'aux gens d'Ormonts-dessus. On ne sait pas si ce mot veut dire « conducteur de mauvais chevaux » ou « mauvais conducteur de chevaux » ; si ce mot « mouergue » doit signifier quelque chose de semblable, je l'ignore, mais je me rappelle certaines moqueries adressées par les gens d'Ormont-dessus et d'Aigle à leurs voisins d'Ormont-dessous qui avaient pour habitude de marcher à côté de leur cheval en le tenant par la bride, ce qui devait être évidemment peu esthétique.

Le sobriquet *quova* m'est inconnu.

Par contre, *vouëtérin* n'appartient pas aux habitants de toute la commune d'Ormont-des-

¹ Je dois la communication de ce manuscrit à un de ses descendants, M. Jules-Henri Verrey, architecte à Lausanne, à qui j'adresse ici mes meilleurs remerciements.